

# SENET VO

RÉF : 1535

## Détergent désinfectant\* désodorisant

### 1. PROPRIÉTÉS :

Ce détergent est utilisé pour nettoyer, dégraisser et désinfecter les contenants et masquer les odeurs grâce à son parfum pin\*\*. Il s'utilise pour désinfecter poubelles, conteneurs à déchets. Ce produit est \*bactéricide à 1% selon la norme EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C, en conditions de saleté.

### 2. MODE D'EMPLOI :

SENET VO s'utilise dilué dans l'eau de 1 à 2 % pour une action désodorisante et désinfectante. Utilisation en pulvérisation, en nettoyeur haute pression, canon à mousse ou manuellement. Appliquer, laisser agir 5 à 15 minutes selon l'action souhaitée (désinfection bactérienne ou désodorisation) puis rincer à l'eau claire.

### 3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide vert
pH :	5.5 +/- 1
Densité :	1.015 +/- 0.015
Parfum :	Pin
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du gel.
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004 - 907/2006) :	Se référer à la rubrique 15 de la FDS.

### 4. EFFICACITÉ BIOCIDÉ

Efficacité bactéricide selon la norme EN 1276 en condition de saleté :

SOUCHES D'ESSAI	CONCENTRATION MINIMALE BACTÉRICIDE
Pseudomonas aeruginosa CIP 103467	1%
Escherichia coli CIP 54 127	1%
Staphylococcus aureus CIP 4.83	1%
Enterococcus hirae CIP 58.55	1%

La concentration minimale bactéricide est de 1% selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (3g/L albumine bovine).

### 5. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5L.

### 6. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel. Tenir hors de portée des enfants. FDS disponible sur simple demande pour les professionnels. Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN) (N°1535). N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire. Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, stocker le produit à l'abri de la lumière, de la chaleur et du gel. \*\*Parfum de synthèse.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

N° de révision 16/10/2023.